

PAS-À-PAS REGISTRE NUMÉRIQUE : RSN des aides-soignants

Étapes	Responsables	Responsabilités	Explications
1.	Gestionnaire de ressource (propriétaire ou coordonnateur de soins)	Créer la fiche de l'aide-soignant : Prénom, nom, adresse courriel ou # téléphone	Lorsque l'aide-soignant oublie son mot de passe, il sera autonome, si l'adresse courriel est utilisée.
2.	*Centre de formation professionnel	Créer le « gros » cours	Exemple : Compétence 6 ou ASSSS ou AEP, etc.
3.		Mettre l'aide-soignant dans le cours	
4.		Mettre l'état de passation : Réussi, Échec ou Non présenté	
5.		Appuyer sur Terminer le cours	
6.	Gestionnaire de ressource	Aviser le secteur du CIUSSS qu'un aide-soignant a réussi le cours du CFP et qu'il doit être supervisé/autorisé	Sauf si une infirmière ou une infirmière auxiliaire en externe est autorisée à effectuer les supervisions/autorisations dans votre milieu.
7.	Infirmière du secteur	Inscrire la date et changer l'état pour : Supervision ou Autorisation ou Révocation	Vous pouvez inscrire un commentaire. Attention, l'aide-soignant voit les commentaires.
Si vous formez l'aide-soignant pour un soin invasif ou non invasif			
8.	Gestionnaire de ressource	Aviser le secteur du CIUSSS qu'il y a un nouveau soin invasif à votre ressource	
9.	Infirmière du secteur (S'assurer que l'aide-soignant est autorisé à effectuer l'acte avant de la confier)	Créer un cours avec le nouveau soin invasif ou non invasif	
10.		Mettre l'aide-soignant dans le cours	On peut mettre plusieurs aides-soignants dans un cours.
11.		Mettre l'état de passation : Réussi ou Échec	
12.		Appuyer sur Terminer le cours	
13.		Retourner dans la fiche de l'aide-soignant	Utiliser l'hyperlien sur le nom de l'aide-soignant.
14.		Inscrire la date et changer l'état pour : Supervision ou Autorisation ou Révocation	Vous pouvez inscrire un commentaire. Attention, l'aide-soignant voit les commentaires.
15.	Tous	Consulter les fiches des aides-soignants	

*À noter que pour les écoles et les milieux substituts pour enfants, il n'y a aucune obligation d'avoir le cours de la compétence 6, seulement des formations adaptées à leurs besoins. L'infirmière scolaire doit créer la fiche d'aide-soignant et elle doit passer à l'étape 8 immédiatement.